

Nom :

Adresse :

Objet : Enquête d'Utilité Publique / projet LGV Bretagne-Pays de la Loire

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je me sens concerné par cette enquête sur le projet de création d'une Ligne à Grande Vitesse de Connerré à Rennes car il représente une menace pour l'avenir du département de la Sarthe et de la ville du Mans, un mauvais emploi de l'argent public et une atteinte de plus à l'environnement.

Les lignes de chemin de fer sont faites pour relier et desservir les villes entre elles et non pour privilégier certaines au détriment d'autres que l'on projette de contourner.

Un aménagement du territoire cohérent doit éviter de renforcer la concentration autour de quelques grands centres mais viser à équilibrer les atouts de l'ensemble des territoires.

Je vous adresse quelques remarques :

#### ***à propos du prix***

Le coût prévu est de 2,6 Md d'Euros en 2006 (1,8 Md en 2000). 2Md de plus que le pendulaire, c'est un coût exorbitant par rapport au temps gagné = 75 M d'E / mn gagnée contre 12 pour le pendulaire !

Tout grand projet d'infrastructure doit prévoir son financement. Or celui-ci n'est pas prévu.

La dette publique française est déjà très élevée, contrairement aux engagements européens.

#### ***à propos de la saturation de la gare du Mans***

La saturation de la gare du Mans et de la ligne n'est pas prouvée (cf propos de Serge Michel en septembre 2004 au Mans). Il apparaît alors qu'il n'est pas crédible d'utiliser cet argument pour exiger un contournement de la ville du Mans.

#### ***à propos de l'environnement***

Ce projet représente une nouvelle saignée de 180 km dans un paysage de bocage et un patrimoine qui pourrait être épargné par l'alternative pendulaire. Sur le long terme il s'agit d'utiliser des désherbants polluants sur 2 lignes au lieu d'une. Ce projet n'est donc pas en conformité avec l'article 6 de la Charte de l'environnement annexée à la Constitution française : seule l'alternative pendulaire prend en compte le développement durable.

#### ***à propos de la ligne actuelle***

La rénovation de la ligne actuelle n'est pas prévue dans le contrat de plan Etat Région. L'alternative pendulaire permet sa rénovation et le remplacement de passages à niveau, ce qui favorise la grande vitesse mais aussi les TER, le Fret et la sécurité des automobilistes et des passagers.

#### ***à propos du tracé***

La ligne droite étant le plus court chemin d'un point à un autre, le tracé en zig-zag, descendant vers Sablé avant de remonter vers Laval, ne se justifie pas si l'argument est de gagner du temps entre Paris et Rennes.

#### ***à propos des nuisances***

Dans le cadre de la lutte contre le bruit, l'Union européenne a fixé plusieurs échéances aux Etats membres (directive 2002/49/CE du 22 juin 2002), dès juillet 2008, il devra être établi un plan national d'action contre le bruit et ses effets, avec une protection des zones calmes ; les dispositions prévues dans le dossier se révéleront alors insuffisantes, la ligne passant justement surtout dans des zones calmes.

Toutes ces remarques me conduisent à donner **un avis négatif sur ce projet** et à **demandeur une étude sérieuse et indépendante** de RFF sur **l'alternative plus d'intérêt public** : la rénovation de la ligne existante et la prise en compte de la technologie pendulaire à laquelle l'Etat, conformément à l'article 9 de la Charte de l'environnement doit donner les moyens d'évoluer afin d'éviter un nouveau massacre environnemental : "La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement".

Je compte sur vous pour bien vouloir tenir compte de mon avis et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le

signature :